



PAR COURRIEL

Québec, le 9 juillet 2025

N/Réf. DA10-20250708

Objet : Demande d'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « la Loi », nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 9 juillet 2025, laquelle se lit comme suit :

« ... je vous prie de bien vouloir me transmettre les documents suivants concernant les échelles salariales, effectifs et classifications au sein de votre ministère pour l'année en cours :

- *Le nombre total d'employés dans votre ministère ou organisme (par catégories : employés de bureau, techniciens, professionnels, cadres).*
- *Le nombre d'employés affectés aux directions administratives – notamment les RH, finances, technologies de l'information, et immobilier (toujours ventilé selon les mêmes catégories).*
- *La liste des classements (échelles IV, III, II, I) attribués aux directeurs généraux et aux directeurs de ces directions administratives. »*

En réponse à votre demande, au 30 juin 2025 :

- Le nombre total d'employés du ministère de la Langue française est de 114, soit trois titulaires d'emploi supérieur, 11 cadres, 88 professionnels et 12 techniciens.
- Le nombre d'employés affectés à la Direction des services administratifs est de neuf, soit un cadre, 6 professionnels et deux techniciens.
- Le classement attribué au directeur des services administratifs est de niveau 3.

La communication de ces informations est conforme aux dispositions de la Loi sur l'accès.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : [Citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec](#)

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pour la responsable de l'accès aux documents

(original signé)

Maxime Vézina